



Hérault Solidarités

**Une nouvelle organisation
départementale
et des orientations ambitieuses
pour les solidarités aux personnes**

Novembre 2018

herault.fr



Kléber MESQUIDA

Président du Conseil Départemental
de l'Hérault

Montpellier, le 30 novembre 2018

Madame, Monsieur,

Les services des solidarités du Département achèvent leur réorganisation.

Après l'adoption des schémas départementaux pluriannuels de l'enfance et de l'autonomie en 2017, cette réorganisation, territoriale et fonctionnelle, répond à l'ambition de renforcer les solidarités humaines, les plaçant au cœur des politiques départementales.

En 2019, un schéma de l'action sociale sera élaboré et adopté, pour compléter ce nouveau cadre d'action.

Nous appelons **Hérault solidarités** cette ambition globale de refonte des politiques et du cadre d'action en faveur des personnes fragiles.

La nouvelle organisation que je souhaite aujourd'hui vous présenter constitue l'aboutissement d'un projet d'ampleur inédite, visant d'abord une structuration plus lisible sur le territoire. Elle repose sur une **logique de bassins de vie**, comprenant communes et EPCI, avec lesquels les services travailleront en cohérence.

Elle est l'expression d'une volonté affirmée de garantir et de renforcer un accueil de proximité pour les Héraultais, grâce à un fin maillage du territoire.

Elle vise également à clarifier et simplifier les fonctionnements pour un meilleur service au public.

Ainsi, **33 sites** sont désormais opérationnels pour les services des **Maisons départementales des solidarités (MDS)** et **8 sites** pour les services de la **Maison départementale de l'autonomie (MDA)**.

Pour présenter cette nouvelle organisation, vous trouverez ci-joint un dossier :

- sur la Maison départementale de l'autonomie, dédiée à l'accompagnement des personnes âgées dépendantes et des personnes en situation de handicap,
- sur le pôle en charge de l'action sociale, de l'enfance et de la famille (PASEF), dédié à l'action sociale dans sa globalité.

Animés par la volonté de servir au mieux les publics héraultais en situation de fragilité et d'assurer un partenariat constructif dans l'intérêt de ces publics, les services de la direction générale adjointe des solidarités, pourront vous apporter toutes les précisions complémentaires sur leur fonctionnement qui vous seraient utiles, ainsi qu'à vos propres services. Les coordonnées sont indiquées dans les fiches contacts jointes.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Kléber MESQUIDA



Hérault Solidarités

Novembre 2018

La nouvelle organisation de la Direction générale adjointe des solidarités départementales (DGA SD)

Sommaire

- Lettre de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Hérault

Livret introductif

- Organigramme général de la DGA SD
- Les objectifs recherchés en faveur des publics

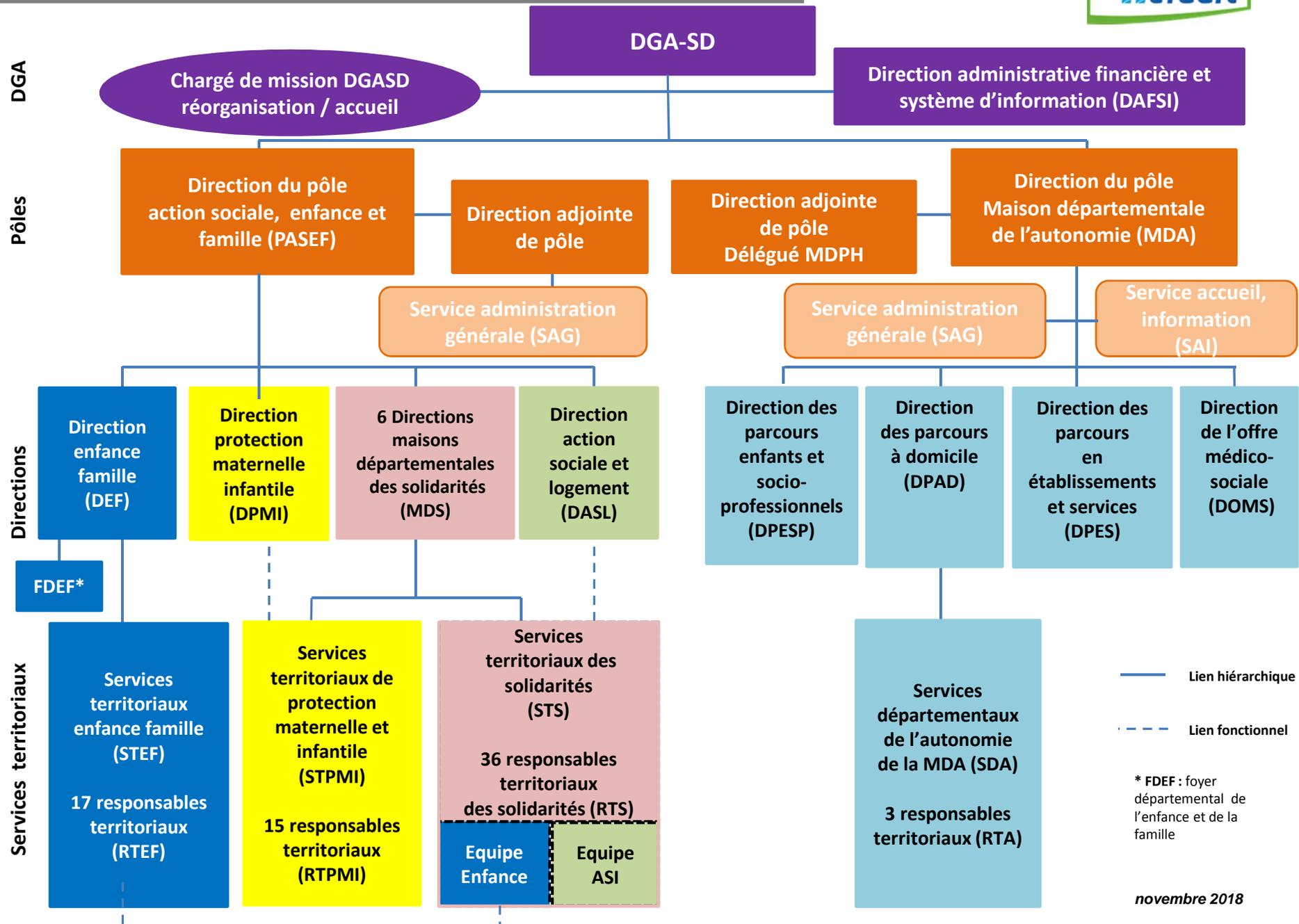
Livret du pôle de l'action sociale de l'enfance et de la famille

- Carte des sites des Maisons départementales des solidarités (MDS)
- Organigramme du pôle action sociale enfance et famille (PASEF)
- Présentation des missions des directions du PASEF
- Contacts des directions du PASEF

Livret du pôle de la Maison départementale de l'autonomie

- Carte des sites de la Maison départementale de l'autonomie (MDA)
- Organigramme du pôle MDA
- Présentation des missions des directions de la MDA
- Contacts des directions de la MDA

Organigramme de la DGA des Solidarités Départementales



Direction générale adjointe des solidarités départementales (DAGSD)

Hérault solidarités - Les objectifs recherchés en faveur des publics – Novembre 2018

Un redécoupage territorial améliorant la proximité

Le nouveau découpage se fonde sur une **logique de bassins de vie**, comprenant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) avec lesquels les services travaillent en cohérence.

Il traduit la volonté politique de maintien d'un **accueil de proximité pour les usagers**, grâce à un maillage fin du territoire héraultais :

- 33 sites pour les services des 6 Maisons départementales des solidarités (MDS) ;
- et 8 sites pour les services de la Maison départementale de l'autonomie (MDA), pour proposer davantage de proximité aux personnes en situation de handicap ou âgées dépendantes, ainsi qu'à leurs familles et aidants ;
- les services de la direction de l'enfance et de la famille sont également démultipliés et implantés au plus proche de leur territoire d'intervention, facilitant ainsi le *lien avec les équipes de travailleurs sociaux, avec les familles et avec les partenaires* intervenant pour la protection de l'enfance.

La proximité se traduit également par le *renforcement en moyens* (véhicules, équipements de téléphonie et informatiques) des équipes susceptibles de **se déplacer au domicile des usagers ou auprès des structures** à agréer.

Une clarification des rôles et des fonctions

La MDA est une *organisation consacrée aux personnes âgées dépendantes et aux personnes en situation de handicap*, depuis l'accueil et l'évaluation, jusqu'à la mise en place des aides à la personne.

Les 6 MDS œuvrent sur un périmètre géographique de bassin de vie et encadrent des services départementaux des solidarités (SDS). Ces services de proximité sont en charge de *l'accueil social de tous les publics rencontrant des difficultés*, sans conditions d'âge (hors situation de dépendance relevant de la MDA), c'est pourquoi :

1/ ils sont **répartis en 36 services territoriaux des solidarités (STS)** supervisés par un *responsable de proximité*. Ils comportent chacun deux catégories d'agents :

- les travailleurs sociaux dédiés à l'enfance et à la famille, en *lien direct avec un responsable unique* de la direction de l'enfance,
- les travailleurs sociaux dédiés à l'action sociale, à l'insertion (RSA) et au logement.

2/ ils **intègrent 15 services territoriaux de protection maternelle infantile (STPMI)**, supervisés chacun par un médecin ou un cadre de santé. Ces services *renforcent leur action sur les missions légales de la PMI, en lien étroit avec la direction de la PMI*.

La création d'un service spécialisé sur l'instruction des demandes d'agrèments d'établissements d'accueil du jeune enfant, d'assistants maternels, d'assistants familiaux et des candidats à l'adoption, permet de conforter cette mission et de soulager les services territoriaux de PMI, qui se recentrent sur leurs missions auprès des publics.

Des perspectives :

A venir, l'élaboration et l'adoption d'un *schéma de l'action sociale* précisera l'action et le rôle du Département, chef de file en ce domaine, en lien avec les partenaires du territoire.

Une amélioration des services aux usagers

Pour assurer l'équité entre territoires :

- La MDA, subdivisée en 3 services territoriaux, permet de garantir *l'homogénéité des procédures et l'équité de traitement*.
- Le recentrage sur 6 MDS permet :
 - D'assurer *l'homogénéité dans l'organisation et l'équité dans le service rendu au public* ;
 - Une *répartition des effectifs entre services territoriaux des MDS*, qui prend en compte les contextes démographiques et socio-économiques et répond aux besoins de la population héraultaise.
- La volonté d'assurer une *meilleure couverture territoriale des services de PMI*. Face aux difficultés de recrutement de médecins, un dispositif spécifique de renfort d'infirmières, puéricultrices et médecins, permet d'assurer un service minimum des missions de santé en faveur de la petite enfance sur tous les territoires.

Pour assurer la continuité de service :

Un dispositif d'agents relais est en cours de création, pour des remplacements plus fluides dans les services, par des personnes titulaires et formées ; ce qui garantit une prise en charge des publics sans rupture et limite les risques d'épuisement des agents chargés de remplacer leurs collègues absents temporairement.

Pour répondre plus rapidement aux demandes :

La mise en place à la MDA de directions fondées sur une logique de parcours de l'utilisateur permettra une *réduction des délais d'instruction des demandes d'aides pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap*.

Les interventions de la MDA pour l'évaluation médico-sociale des personnes en situation de handicap et des personnes âgées se déploient conformément aux référentiels nationaux. Dans ce cadre, la spécialisation des équipes chargées de l'évaluation de l'allocation personnalisée autonomie (APA) permet d'optimiser le fonctionnement et de réduire les délais d'instruction.

En termes de relations avec les usagers et de procédures, la MDA appliquera le référentiel de mission et de qualité de service national (RMQS), dont un service spécifique sera garant.

Dans les MDS, la clarification des rôles et l'adaptation des moyens aux réalités des territoires doit permettre une meilleure réactivité, en réponse aux besoins des publics.

Pour assurer une meilleure prise en charge :

L'organisation clarifiée permet une *lisibilité et une articulation améliorées des services et des intervenants*.

Les personnes dépendantes ayant besoin d'un accompagnement social seront suivies par des équipes spécialisées et territorialisées au sein de la MDA, en lien avec l'ensemble des autres services connaissant la situation de la personne.

Et des perspectives :

À venir, à la MDA, la mise en ligne progressive de *télé-services* permettant aux publics de déposer directement en ligne leur demande d'aide, de manière dématérialisée et aux agents de saisir directement les évaluations, pour une réduction des délais.

À venir, une *évolution de l'accueil de proximité, physique et téléphonique*, à la MDA et dans les MDS, pour un meilleur service, grâce à des outils, de la formation et à une organisation adaptée.

À venir, une redéfinition du cadre des *aides financières individuelles aux personnes en difficulté*, pour une meilleure utilité de l'aide et des modalités plus adaptées aux contraintes de ces publics.

Un investissement continu

Schéma de l'enfance et de la famille 2017-21 : 45 millions d'euros sur 5 ans

- Le renforcement des mesures de *prévention en faveur des familles* : près de 250 nouvelles mesures d'intervention éducative au domicile ou dans des structures spécialisées, pour assurer un accompagnement.
- Le renforcement et le développement de la *fonction d'accueil d'urgence du Foyer départemental de l'enfance*, permettant de préparer un placement durable dans des lieux adaptés aux besoins de l'enfant et de la famille.
- La *création de près de 300 places d'accueil* dans différents types de structures, correspondant aux profils des enfants confiés.
- Le développement des *visites médiatisées* entre l'enfant confié et sa famille, pour un meilleur maintien du lien familial : près de 100 nouvelles mesures.
- La structuration et le renforcement de la *prise en charge de 650 mineurs non accompagnés (MNA)*.
- La mise en place de l'*Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE)* : instance de pilotage et de dialogue des acteurs intervenant auprès des familles suivies par l'aide sociale à l'enfance.

Schéma de l'autonomie 2017-21 : 31 millions d'euros sur 5 ans

- Une programmation ambitieuse : *493 places nouvelles pour les adultes en situation de handicap, de nouveaux types d'accueil pour les personnes âgées* avec la création de résidences-autonomie.
- Un développement et un renforcement de *l'information et de la communication en direction des usagers, de leurs proches, des aidants et des intervenants*.
- Un *renforcement de la prévention*.
- Une *adaptation de l'offre* en favorisant l'évolution des structures : vers plus de souplesse et d'individualisation pour répondre aux besoins des publics.

Une évaluation de l'organisation et de l'action pour améliorer en continu le dispositif

- Une *évaluation externe* à un an de la nouvelle organisation, permettra de mesurer l'atteinte des objectifs initiaux de clarification, de lisibilité, d'équité et de meilleur service. L'organisation et les moyens pourront être adaptés en fonction des résultats de cette évaluation et de l'évolution des réalités démographiques et socio-économiques.
- Le développement à venir des *pratiques évaluatives de l'action* favorisera une meilleure qualité d'intervention, de service au meilleur coût, en lien avec les structures financées par le Département.

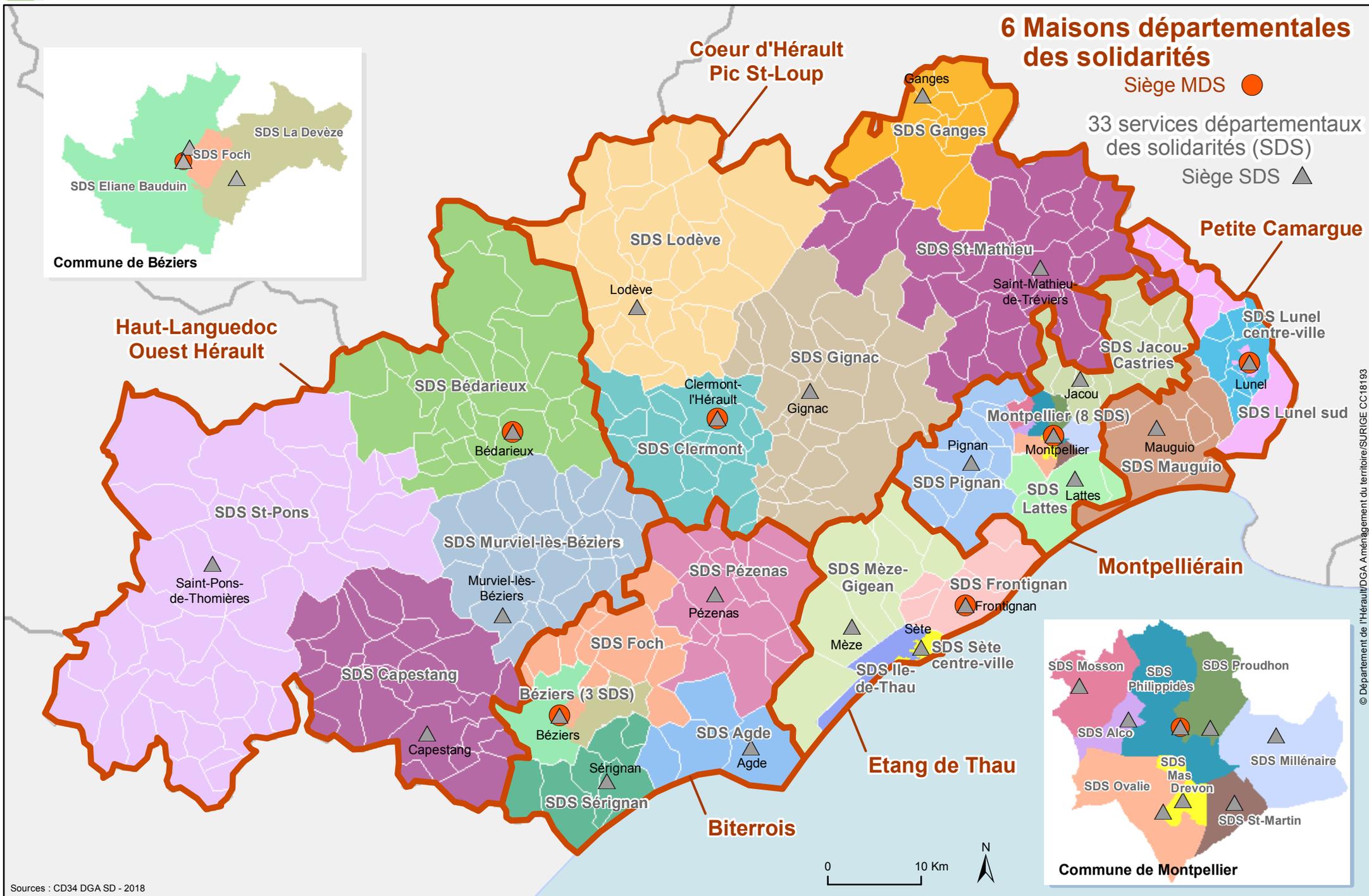


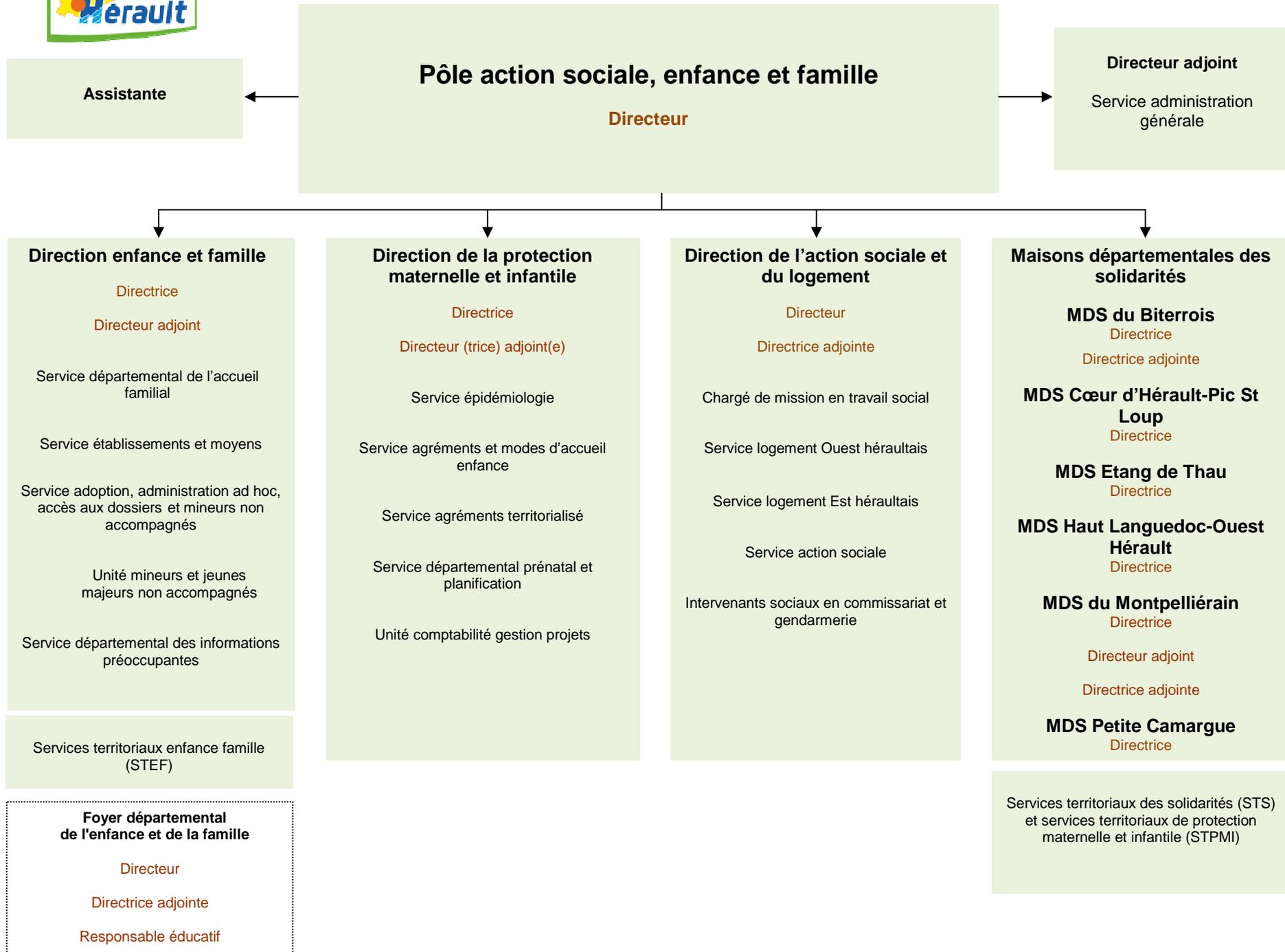
**Direction générale adjointe
des solidarités départementales**

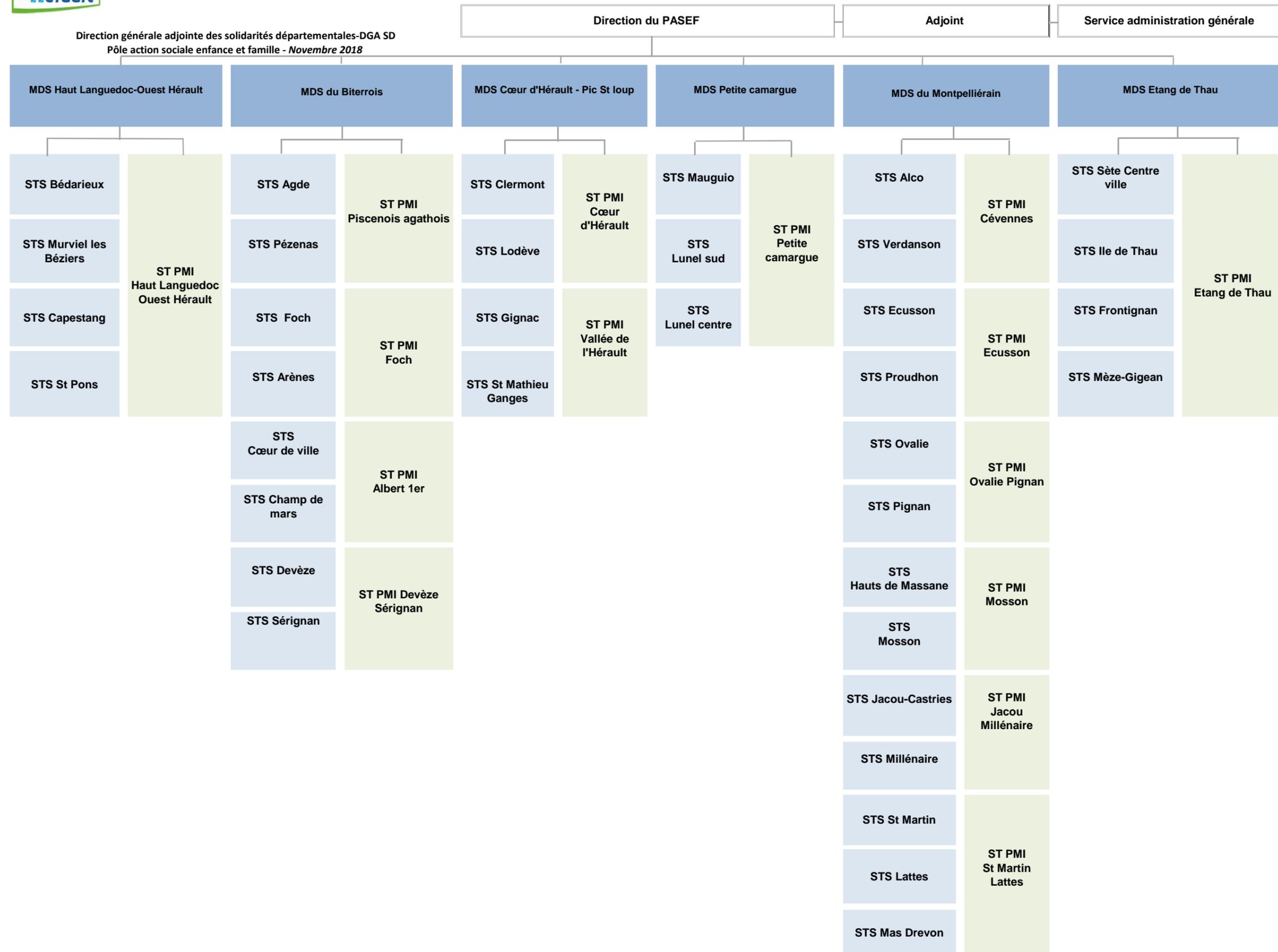
**Pôle de l'action sociale
de l'enfance
et de la famille**

Novembre 2018

herault.fr







Direction générale adjointe des solidarités départementales (DGA SD) Pôle action sociale, enfance et famille - Présentation des missions - *Novembre 2018*

Direction de pôle action sociale, enfance et famille (PASEF)

Le PASEF impulse, pilote et coordonne les politiques départementales couvrant les champs de l'action sociale pour tous publics, de l'aide sociale à l'enfance et de la protection maternelle infantile.

Le pôle comporte 3 directions thématiques et 6 directions territoriales, dont les missions sont décrites ci-dessous.

Direction de l'enfance et de la famille (DEF)

Responsable du cadre légal relatif à la mission de protection de l'enfance et à la politique départementale en la matière. Assure la représentation du Président du Conseil départemental dans son rôle de chef de file de la protection de l'enfance, en lien avec les différents acteurs, notamment l'institution judiciaire, l'Etat et les établissements de santé.

- Pilote l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du **schéma départemental de l'enfance et de la famille** ;
- Pilote l'*observatoire départemental de la protection de l'enfance* ;
- Prend toutes les décisions individuelles relatives à l'*accompagnement des familles*, dans une logique de prévention et d'*accueil des enfants*, en vue d'assurer leur protection. Les Services territoriaux enfance famille (STEF), présents sur chaque territoire sont chargés de la prise de ces décisions ;
- *Accueille en urgence* les enfants confiés au Foyer départemental de l'enfance et de la famille ;
- *Finance tous les dispositifs* afférents à l'accompagnement des familles et à la prise en charge des enfants confiés ;
- *Anime le partenariat institutionnel et associatif* et participe aux réseaux professionnels régional et national ;
- Elabore les procédures et articulations internes avec les services territoriaux des Maisons départementales des solidarités, où sont présents les travailleurs sociaux référents des familles et des enfants.

Direction de la protection maternelle et infantile (DPMI)

Responsable de la politique départementale de **protection maternelle et infantile en 6 domaines** :

- *L'accueil de la petite enfance et les agréments des familles d'accueil* : autorisation d'ouvertures des crèches, évaluation et délivrance d'agréments d'assistants maternels et d'assistants familiaux ; suivi et contrôle des structures et des personnes agréées ;
- *L'organisation de la mission de planification et d'éducation familiale* : accès à la contraception, promotion de la santé sexuelle en direction du public jeune, coordination de l'intervention d'associations et de partenaires institutionnels ;
- *Le suivi prénatal* : organise des suivis de grossesses, en lien avec les partenaires libéraux et hospitaliers ;
- *Le suivi infantile* : dans 50 lieux du département, propose des consultations de pédiatrie préventive et un suivi d'enfants de moins de 6 ans à domicile ;
- *L'organisation de dépistages et de bilans de santé* de tous les enfants scolarisés en petite et moyenne section de maternelle ;
- La participation à la mise en place d'actions individuelles ou collectives de *soutien à la parentalité précoce* ;
- Le traitement et l'analyse des *données épidémiologiques* concernant les mères et des enfants de moins de 6 ans ;
- La participation aux *missions de protection de l'enfance*.

Direction de l'action sociale et du logement (DASL)

Responsable de la **politique départementale de l'action sociale en direction des publics en difficulté, du logement et de l'hébergement** :

- Elabore le *schéma départemental d'action sociale*, dont l'adoption est prévue fin 2019 ;
- Suit la politique en matière d'*hébergement et d'aide au logement* : aides aux familles et accompagnement social lié au logement dans le cadre du fonds de solidarité logement (FSL) ; prévention des expulsions ;
- Représente le Département dans les *dispositifs de relogement des ménages en difficulté* ;
- Gère le *Fonds départemental d'aide aux jeunes* (FDAJ) ;
- Coordonne l'*intervention du Département dans les contrats de ville héraultais* ;
- Organise et suit le *financement d'actions en faveur de l'inclusion des personnes défavorisées*, menées par des structures partenaires, en lien avec les Maisons départementales des solidarités (MDS) ;
- Organise et gère les *aides financières d'urgence aux personnes en difficulté* (AEPIDR) avec les MDS ;
- Constitue le référent départemental dans les domaines suivants :
 - ✓ *les violences faites aux femmes* et les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie,
 - ✓ *la délinquance et la radicalisation*,
 - ✓ *les campements illicites et gens du voyage*,
 - ✓ *l'hébergement d'urgence des femmes isolées enceintes ou avec enfants de moins de 3 ans*,
 - ✓ *la déontologie en travail social*.

Maisons départementales des solidarités (MDS)

Le Département structure son action sociale de proximité selon une logique de bassin de vie autour de 6 Maisons départementales des solidarités (MDS)

Les MDS assurent la mise en œuvre des missions sociales et médico-sociales auprès des publics, selon les orientations portées par les directions de l'enfance et de la famille (DEF), de la protection maternelle et infantile (DPMI) et de l'action sociale et du logement (DASL).

Les MDS sont composées de deux catégories de services : 36 services territoriaux des solidarités (STS) et 15 services territoriaux de protection maternelle et infantile (STPMI). Ces services accueillent les publics et exercent les missions suivantes :

- *Accueil, information, orientation, accès aux droits,*
- *Action sociale et logement* (attribution d'aides individuelles, actions de prévention des expulsions locatives...),
- *Insertion* (suivi de bénéficiaires du revenu de solidarité active - RSA), lutte contre les exclusions, protection des majeurs,
- *Enfance et famille* (prévention et soutien éducatif des familles rencontrant des difficultés éducatives ou de précarité, protection de l'enfance...),
- *Protection maternelle et infantile* (bilans santé en école maternelle, consultations du jeune enfant, suivi des grossesses à risque...).

Glossaire

AEPIDR	Aide exceptionnelle aux personnes isolées démunies de ressources
CLSPDR/CISPD	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation / Conseil intercommunal de prévention de la délinquance et de la radicalisation
DASL	Direction de l'action sociale et du logement
DEF	Direction de l'enfance et de la famille
DPMI	Direction de la protection maternelle infantile
FDAJ	Fonds départemental d'aide aux jeunes
MDS	Maison départementale des solidarités
PASEF	Direction de pôle action sociale enfance et famille
PDALHPD	Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
FSL	Fonds de solidarité pour le logement
RSA	Revenu de solidarité active
SDS	Services départementaux des solidarités
STPMI	Services territoriaux de protection maternelle et infantile
STS	Services territoriaux des solidarités



**Direction générale adjointe des solidarités départementales - DGA SD
Contacts pôle action sociale, enfance et famille (PASEF) - Novembre 2018**

Siège et accueil central de la direction de l'enfance et de la famille (DEF)

À Montpellier

1977 avenue des Moulins
34087 Montpellier cedex 4

Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30

-  Service départemental des informations préoccupantes : 04 67 67 65 62
-  Coordination des services territoriaux enfance et famille : 04 67 67 65 39
-  Adoption et accès aux dossiers : 04 67 67 80 55
-  Unité mineurs non accompagnés : 04 67 67 65 34
-  Relation avec les établissements : 04 67 67 79 48
-  Service départemental de l'accueil familial : 04 67 67 60 49

Siège et accueil central de la direction de la protection maternelle et infantile (DPMI)

À Montpellier

1977 avenue des Moulins
34087 Montpellier cedex 4

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 :  04 67 67 63 92

Premières demandes agréments assistants maternels et familiaux :  04 67 67 68 44

Siège et accueil central de la direction de l'action sociale et du logement (DASL)

À Montpellier

535, rue du Pilory
34080 Montpellier

Accueil du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30

-  Accueil du public : 04 67 67 78 00
-  Accueil travailleur social : 04 67 67 68 53

Maisons départementales des solidarités

À Montpellier

Maison départementale des solidarités du Montpelliérain

200 avenue du Père Soulas
34090 Montpellier

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

 04 67 67 50 00

Service départemental des solidarités Alco

31 bis, rue des Avants-monts 34080 Montpellier

 04 67 67 57 40

Service départemental des solidarités Philippiès

200 avenue du Père Soulas 34090 Montpellier

- Ecusson  04 67 67 50 50

- Verdanson  04 67 67 50 00

Service départemental des solidarités Mosson

Espace solidarité – 181 avenue du Biterrois 34080 Montpellier

- Mosson et Hauts de Massane  04 67 67 52 00

Service départemental des solidarités Mas Drevon

Immeuble le Cristalys 820 avenue Villeneuve d'Angoulême 34070 Montpellier

 04 67 67 56 60

Service départemental des solidarités Millénaire

L'atrium du Millénaire 78 allée John Napier 34000 Montpellier

☎ 04 67 67 45 60

Service départemental des solidarités Ovalie

172 rue Raimon de Trencavel 34070 Montpellier

☎ 04 67 67 32 20

Service départemental des solidarités Proudhon

38 rue Proudhon 34090 Montpellier

☎ 04 67 67 57 10

Service départemental des solidarités St Martin

1555 chemin de Moularès 34070 Montpellier

☎ 04 67 67 46 20

Service départemental des solidarités Pignan

300 rue des Condamines 34570 Pignan

☎ 04 67 67 83 20

Service départemental des solidarités Jacou-Castries

300 A rue du Clos de viviers 34830 Jacou

☎ 04 67 67 31 60

Service départemental des solidarités Lattes

Résidence les narcisses bât F16 – rue des narcisses 34940 Lattes

☎ 04 67 67 36 70

À Béziers**Maison départementale des solidarités du Biterrois**

173 avenue du Maréchal Foch – 34500 Béziers

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

☎ 04 67 67 45 00

Service départemental des solidarités Foch

173 avenue du maréchal Foch 34500 Béziers

- Foch ☎ 04 67 67 83 70 (jusqu'au 02/12) ☎ 04 67 67 85 71 (à compter du 03/12)

- Arènes ☎ 04 67 67 83 70

Service départemental des solidarités Albert 1^{er}

Maison des solidarités Eliane Bauduin

2 avenue Albert 1^{er} 34500 Béziers

- Cœur de ville ☎ 04 67 67 55 60

- Champs de mars ☎ 04 67 67 39 80

Service départemental des solidarités la Devèze

20 bd Jules Cadenat 34500 Béziers

☎ 04 67 67 53 20

Service départemental des solidarités Agde

Espace Mirabel 27 rue Denfert Rochereau BP n°90033 - 34302 Agde cedex

☎ 04 67 67 83 30

Service départemental des solidarités Pézenas

Espace Laser 10 avenue Paul Vidal de la Blache 34120 Pézenas

☎ 04 67 67 45 20

Service départemental des solidarités SérignanEspace Viennet 1^{er} étage 146 avenue de la plage 34410 Sérignan

☎ 04 67 67 34 60

À Frontignan**Maison départementale des solidarités Etang de Thau**

172 avenue du Marechal Juin 34110 Frontignan

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 04 67 67 76 99**Service départemental des solidarités Frontignan**

172 avenue du Marechal Juin 34110 Frontignan

 04 67 67 76 99**Service départemental des solidarités Sète centre-ville**

427, Boulevard de Verdun 34200 Sète

 04 67 67 47 60**Service départemental des solidarités Ile de Thau**

8 avenue de Saint Exupéry le Lamparo 34200 Sète

 04 67 67 39 20**Service départemental des solidarités Mèze-Gigean**

- 1 boulevard Paul Valéry 34140 Mèze

 04 67 67 35 50

- Immeuble le Rieutord 1 rue de la distillerie 34770 Gigean

 04 67 67 57 00**À Clermont l'Hérault****Maison départementale des solidarités Cœur d'Hérault-Pic saint Loup**

Place Jean Jaurès 34800 Clermont l'Hérault

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 04 67 67 44 00**Service départemental des solidarités Clermont l'Hérault**

Place Jean Jaurès 34800 Clermont l'Hérault

 04 67 67 43 60**Service départemental des solidarités Lodève**

Boulevard Joseph Maury 34700 Lodève

 04 67 67 35 70**Service départemental des solidarités Gignac**

4 Parc d'activité Camalcé 34150 Gignac

 04 67 67 30 50**Service départemental des solidarités Saint-Mathieu**

755 Avenue Louis Cancel 34270 Saint-Mathieu-de-Trévières

 04 67 67 51 10**Service départemental des solidarités Ganges**

Maison des services avenue du Mont Aigoual 34190 Ganges

 04 67 67 48 80**À Lunel****Maison départementale des solidarités Petite Camargue**

89 Route de Mauguio 34400 Lunel

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 04 67 67 55 20**Service départemental des solidarités Lunel Sud**

89 Avenue de Mauguio 34400 Lunel

 04 67 67 55 20**Service départemental des solidarités Lunel centre-ville**

84 rue de la Libération 34400 Lunel

 04 67 67 56 40**Service départemental des solidarités Mauguio**

Place Jules Ferry 34130 Mauguio

 04 67 67 56 10

À Bédarieux**Maison départementale des solidarités Haut-Languedoc Ouest Hérault**

88 route de Clermont l'Hérault 34600 Bédarieux

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 04 67 67 47 10**Service départemental des solidarités Bédarieux**

88 route de Clermont l'Hérault 34600 Bédarieux

 04 67 67 47 10**Service départemental des solidarités Capestang**

33 avenue de la République 34310 Capestang

 04 67 67 35 20**Service départemental des solidarités Murviel lès Béziers**

9 rue Edouard Bonnafé 34490 Murviel lès Béziers

 04 67 67 82 90**Service départemental des solidarités St Pons**

7 route d'Artenac 34220 St Pons de Thomières

 04 67 67 36 90



**Direction générale adjointe
des solidarités départementales**

**Pôle
Maison départementale
de l'autonomie**

Novembre 2018

herault.fr

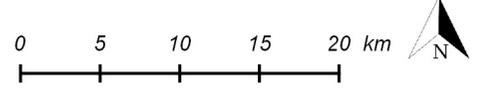
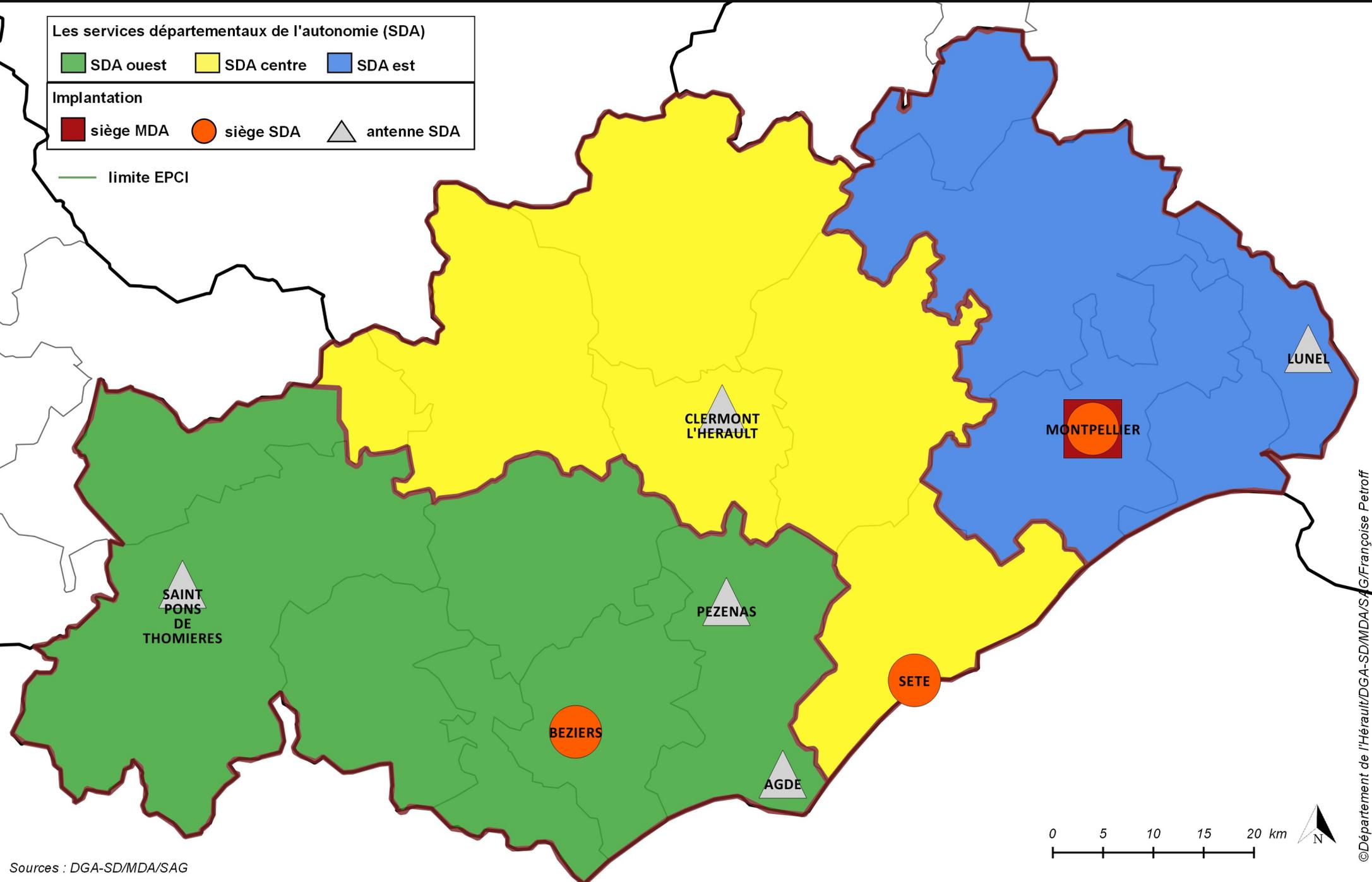
Les services départementaux de l'autonomie (SDA)

■ SDA ouest ■ SDA centre ■ SDA est

Implantation

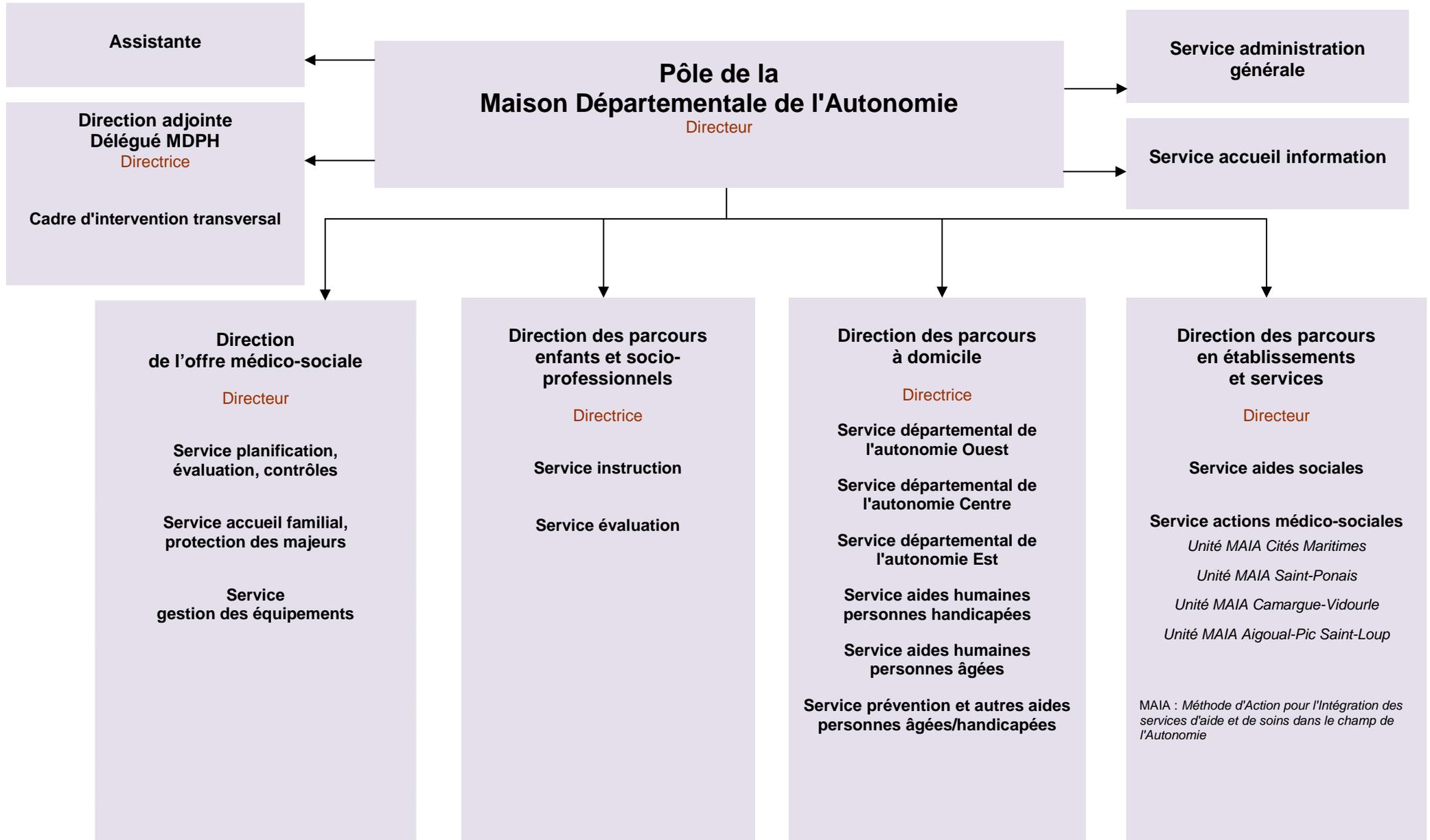
■ siège MDA ● siège SDA ▲ antenne SDA

— limite EPCI





Direction générale adjointe des solidarités départementales – DGA SD- Novembre 2018



Direction générale adjointe des solidarités départementales (DGASD)

Maison départementale de l'autonomie (MDA) - Présentation des missions - Novembre 2018

Direction de pôle MDA

Met en œuvre la **politique autonomie du Département pour les champs du handicap et du vieillissement**, émet des propositions dans le domaine d'intervention.

Pilote et anime le pôle MDA. **Organise l'activité de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** et de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), ainsi que la coordination de l'évaluation médico-sociale des demandes. Assure le pilotage et le développement des missions du groupement d'intérêt public (GIP) MDPH.

Gère les fonctions support de la MDA, ainsi que l'accueil et l'information des usagers.

Direction de l'offre médico-sociale (DOMS)

Pilote et gère l'offre d'établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) de compétence départementale en faveur des personnes âgées (PA) et des personnes handicapées (PH).

Assure la coordination du schéma autonomie, en fonction de l'analyse des besoins des publics et de l'évolution de l'offre d'établissements d'accueil et de services intervenant auprès des publics.

Réalise le suivi et le contrôle des prestations servies par les ESSMS.

Alloue les ressources des ESSMS de compétence départementale et contrôle leur utilisation. Pilote les dispositifs réglementaires de contractualisation Département/ESSMS.

Gère, suit et contrôle des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) et de l'accueil familial des adultes.

Activités : Pilotage du schéma autonomie – Autorisation, contrôle et financement des ESSMS - Accueil Familial - MASP

Direction des parcours enfants et socio-professionnels (DPESP)

Pilote et gère les droits, prestations et orientations des enfants et des adultes en situation de handicap (hors accompagnement médico-social).

Procède à l'évaluation et instruit les demandes relatives aux droits et prestations en faveur des enfants et des adultes et aux orientations liées à la **scolarisation des enfants et à l'insertion professionnelle des adultes**.

Produit les attestations relatives aux retraites des personnes handicapées (PH).

Assure des réponses adaptées au public 16-25 ans pour éviter les ruptures de parcours.

Prestations et orientations : Enfants : AEEH et son complément - CMI - Parcours de scolarisation - Orientations ESSMS // Adultes : AAH - CMI - RQTH - Orientations professionnelles – Affiliation Gratuite à l'Assurance Vieillesse

Direction des parcours à domicile (DPAD)

Pilote et gère les dispositifs en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes âgées à domicile et leur budget. Pilote le déploiement territorial de la MDA, au travers des services départementaux de l'autonomie (SDA).

Assure l'accueil de proximité PA/PH et l'évaluation des demandes des personnes âgées. Assure l'accompagnement social des personnes âgées dépendantes.

Instruit les demandes et évalue les besoins de prestation et de compensation : aides humaines et aide sociale à domicile. Procède au paiement et au contrôle d'effectivité. Gère l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

Instruit les demandes d'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) et de prestation de compensation du handicap (PCH) : aides humaines et aide sociale à domicile. Procède au paiement et au contrôle d'effectivité des prestations.

Assure la gestion administrative du fonds de compensation et gère les actions de prévention financées par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA).

Prestations : Prestation de Compensation du handicap (PCH), Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) à domicile, Aide-ménagère, Portage de repas PA/PH

Direction des parcours en établissements et services (DPES)

Pilote et gère les dispositifs de suivi, d'accompagnement et d'hébergement des PH et PA et leur budget. Assure l'observation de la demande en ESSMS.

Instruit les demandes de prestations PA/PH à destination des établissements d'hébergement ou des services spécifiques (APA établissement, frais de séjour EHPAD, foyers, SAVS, SAMSAH,...). Procède au paiement et au suivi des aides. Met en œuvre la récupération des prestations d'aide sociale.

Instruit et évalue les demandes d'orientation en ESSMS des personnes handicapées adultes. Participe au système d'information du suivi des orientations ESSMS enfants et adultes. Conduit la démarche « Réponse Accompagnée pour tous » (RAPT). Élabore les Plans d'accompagnement global (PAG) : enfants et adultes en situation de handicap.

Pilote les unités MAIA.

Prestations : APA en établissement, Aide sociale hébergement PA/PH et accompagnement en service médico-social – Orientations ESSMS PH Adultes

Glossaire

MDA	Maison Départementale de l'Autonomie
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
ACTP	Allocation Compensatrice Tierce Personne
AEEH	Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé
APA	Allocation Personnalisée à l'Autonomie
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CFPPA	Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie
CMI	Carte Mobilité Inclusion
Comex	Commission exécutive
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
ESSMS	Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux
MAIA	Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie
MASP	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
PA	Personnes Âgées
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
PH	Personnes en situation de Handicap
RQTH	Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

Contacts Maison départementale de l'autonomie (MDA) - Novembre 2018

La Maison départementale de l'Autonomie dispose de points d'accueil qui s'appuient sur un accueil central, trois services départementaux de l'autonomie (SDA) et leurs cinq antennes répartis sur tout le territoire.

Siège et accueil central de la Maison départementale de l'autonomie (MDA)**Montpellier**

Maison départementale de l'autonomie
59, Avenue de Fès
BP 7353
34086 Montpellier Cedex 4

Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30

 Personnes en situation de handicap : 04 67 67 69 30

 Personnes âgées dépendantes : 04 67 67 75 75

Les services départementaux de l'autonomie (SDA)**Le service départemental de l'autonomie Est (SDA Est)****À Montpellier**

Maison départementale des services
202, Avenue du Professeur Jean-Louis Viala
34000 Montpellier

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

 04 67 67 40 00

Antenne de Lunel

Bâtiment le Millénium 2
390, Avenue des Abrivados 34400 Lunel

 04 67 67 40 00

Le service départemental de l'autonomie Centre (SDA Centre)**À Sète**

427, Boulevard de Verdun 34200 Sète

Accueil du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30

 04 67 67 43 30

Antenne de Clermont l'Hérault

Place Jean Jaurès 34800 Clermont l'Hérault

 04 67 67 41 40

Le service départemental de l'autonomie Ouest (SDA Ouest)**À Béziers**

Maison des solidarités Éliane Bauduin
2, Avenue Albert 1er
34500 Béziers

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

 04 67 67 43 00

Antenne d'Agde

44, rue Jean-Jacques Rousseau 34300 Agde

 04 67 67 43 00

Antenne de Pézenas

Espace Laser
Avenue Vidal de la Blache 34120 Pézenas

 04 67 67 43 00

Antenne de Saint-Pons-de-Thomières

Route d'Artenac 34220 Saint-Pons-de-Thomières

 04 67 67 43 00